Image not found or type unknown

CALENDRIER IRPP ET ISF A DECLARER EN 2013

publié le **17/04/2013**, vu **2999 fois**, Auteur : Maître Nadia Zrari

CALENDRIER IRPP ET ISF A DECLARER EN 2013

1. Impôt sur les revenus et ISF (patrimoine net taxable supérieur à 1,3 million d'euros et inférieur à 2,57 millions d'euros)

Date d'envoi aux contribuables des déclarations « papier »	À partir du lundi 15 avril 2013 (11 avril 2013 pour les DOM)	
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	Vendredi 19 avril 2013	
Date limite de dépôt des déclarations (formulaire papier)	Lundi 27 mai 2013 à minuit	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	Zone 1 (Départements n° 01 à 19)	Lundi 3 ju à mir
	Zone 2 (Départements n° 20 à 49)	Vendredi 7 à mir

Zone 3 (Départements n° 50 à 974)	Mardi 11 juin 2013 à minuit	
Dates limites de souscription pour les résidents à l'étranger (formulaire papier et déclaration en ligne)[1]	Europe (y compris Monaco) Pays du littoral méditerranéen Amérique du Nord Afrique	Lundi 17 ju à min
	Amérique centrale et du Sud Asie (sauf pays du littoral méditerranéen) Océanie et autres pays	Lundi 1er ju à min
Dates d'envoi des avis : **- impôt sur les revenus**	Dès la 2nde quinzaine d'avril pour les avis 2ème acompte provisionnel Entre août et septembre 2013 pour les avis d'im les revenus	
- ISF	Entre août et septembre pour les avis ISI	
Dates limite de paiement : **- impôt sur les revenus**	2ème acompte à payer au plus tard le 15 mai Solde à payer au plus tard le 16 septembre 2	

- ISF

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Montant à payer au plus tard le 16 septembre 2013

[1] En matière d'ISF, ce calendrier vaut pour les résidents à l'étranger qui sont imposables à l'ISF en France et qui doivent déposer une déclaration de revenus en France. S'ils ne sont pas tenus de déposer cette dernière déclaration, les résidents à l'étranger passibles de l'ISF en France sont concernés par le calendrier de dépôt de la déclaration spécifique d'ISF précisé au §2 ci-dessous.

2. ISF (patrimoine net taxable supérieur ou égal à 2,57 millions d'euros)

-

Date d'envoi aux contribuables des déclarations	A partir du jeudi 2 mai 2013	
Date limite de souscription de la déclaration accompagnée de son paiement	Lundi 17 juin 2013	
Dates limites de souscription pour les résidents à l'étranger accompagnée de son paiement [1]	Pays européens (y compris Monaco)	Lundi 15 jui
	Autre pays	Lundi 2 septe

-

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

-

[1] Ce calendrier concerne également les résidents à l'étranger passibles de l'ISF et dont le patrimoine net taxable est supérieur à 1,3 million d'euros et inférieur à 2,57 millions d'euros mais qui ne sont pas tenus de déposer une déclaration de revenus en France.

Source : Impots.gouv.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés